

◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇ *Guide* **DES DÉCHÈTERIES** ◇◇◇◇◇◇◇◇◇◇

POUR LES PARTICULIERS
ET LES PROFESSIONNELS



• QU'EST-CE QU'UNE DÉCHÈTERIE ? •



La déchèterie est un espace gardienné qui permet de déposer des déchets ne pouvant être collectés en porte à porte, en raison de leur nature, poids ou volume. C'est un centre d'apport volontaire ouvert aux particuliers, artisans et commerçants.

Il est spécialement aménagé pour recueillir les déchets et les répartir, selon leur nature, dans des bennes ou des conteneurs dédiés.

Les déchets ainsi triés sont redirigés vers les différentes filières de recyclage afin d'être valorisés en matière ou en énergie !

Depuis le 1^{er} janvier 2017, Caen la mer compte 50 communes.

Les 15 communes entrantes continuent de dépendre de leur syndicat de collecte.

6 DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES



CONDITIONS GÉNÉRALES

Vous pouvez vous rendre dans la déchèterie de votre choix.



Soyez prévoyants, anticipez votre heure d'arrivée et votre temps de vidage sur le site, pour respecter les horaires de fermeture.

BASSE SAISON :

DU 1^{er} NOVEMBRE AU 28 FEVRIER

Du lundi au vendredi :

🕒 **9h00-12h00 & 14h00-17h30**

Samedi :

(uniquement pour les particuliers)

🕒 **9h00-12h30 & 13h30-17h30**

HAUTE SAISON :

DU 1^{er} MARS AU 31 OCTOBRE

Du lundi au vendredi :

🕒 **9h00-12h00 & 14h00-18h00**

Samedi :

(uniquement pour les particuliers)

🕒 **9h00-12h30 & 13h30-18h00**

Mouen : fermeture le mardi matin et le jeudi matin

Bretteville-sur-Odon : ouverture le dimanche matin (uniquement pour les particuliers) de 9h00 à 12h00



Fermeture de toutes les déchèteries les jours fériés.

• **CONDITIONS D'ACCÈS** •

PARTICULIERS

Accès gratuit



• Réservé aux personnes dont la résidence principale ou secondaire se trouve sur une commune de Caen la mer.



• Pièce d'identité ou justificatif de domicile à présenter au gardien à chaque visite.



< 3,5 T < 7,5 M

• Accès limité aux véhicules de tourisme, aux véhicules attelés d'une remorque et aux fourgons < 3,5 t et < 7,5 m.

- > Dépôts limités à 2 m³ par jour ou 6m³ par semaine (se reporter au règlement pour connaître la liste des déchets acceptés).
- > Le volume est limité à 20 m³ par an tous matériaux confondus, avec une limitation à 4 passages par jour en semaine, 2 le samedi et 1 le dimanche.
- > Les déchets doivent être séparés en fonction de leur nature et déposés dans les bennes ou contenants dédiés.

PROFESSIONNELS

Accès payant*



• Réservé aux professionnels (artisans, commerçants, administrations, services publics, associations) dont le siège social ou le chantier en cours sont sur l'agglomération de Caen la mer.



• Justificatif professionnel à présenter au gardien à chaque visite (carte professionnelle, devis, bon de commande, etc...).



< 3,5 T < 7,5 M

• Accès limité aux véhicules de tourisme, aux véhicules attelés d'une remorque et aux fourgons < 3,5 t et < 7,5 m.



Pas de dépôt le samedi et le dimanche.

- > Dépôts limités par semaine : 3m³ de gravats, 3m³ de cartons, 5m³ de végétaux, 3m³ de bois, 3m³ de ferraille, 3m³ de tout venant. 50 litres ou 50 kg de déchets dangereux spécifiques par mois.

* suivant les tarifs en vigueur (consultables sur www.caenlamer.fr ou affichés en déchèterie)

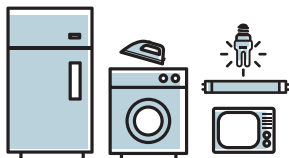
• DÉCHETS ACCEPTÉS •

COMPOSTABLES



Déchets verts

DEEE



Déchets d'équipements électriques et électroniques

RECYCLABLES



Textiles

Carton

Bouteilles plastiques

Papiers

Métal

Verre

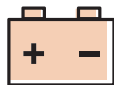
DANGEREUX



Huile de vidange

Extincteur

Piles et accumulateurs



Batteries



Déchets dangereux des ménages



Amiante / ciment



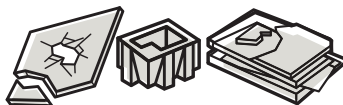
Huile de friture

AUTRES



Bois

Inertes



Tout venant non valorisable
Film plastique, isolant, polystyrène, plâtre,
fenêtre cassée...

MEUBLES



Mobilier, literie



INTERDITS



Les ordures ménagères :
à déposer à la collecte habituelle en porte à porte.



Les bouteilles de gaz :
à rapporter chez le distributeur de la marque (reprise gratuite et sans condition).



Les éléments entiers de véhicule :
à rapporter dans un centre de casse ou auprès d'un ferrailleur.



Les citernes à fuel :
à rapporter chez le ferrailleur (en veillant à bien vider la cuve au préalable).

• ACCÈS DÉCHÈTERIES •

Déchèterie de Bretteville-sur-Odon

ZA de la grande plaine - rue de la vallée



Déchèterie de Colombelles

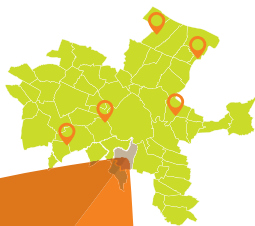
ZA Lazzaro - rue Jean Monnet



• ACCÈS DÉCHÈTERIES •

Déchèterie de Fleury-sur-Orne

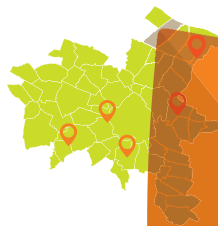
Rue des Carriers



49.142778, -0.376693

Déchèterie de Hermanville-sur-mer

Route de Lion-sur-mer



49.285333, -0.328799

• ACCÈS DÉCHÈTERIES •

Déchèterie de Mouen

Rue verte - Parc d'activités des Rives de l'Odon



49.154300, -0.479323

Déchèterie de Ouistreham

ZA du Maresquier



49.257767, -0.262171

47 000

tonnes
de déchets
collectés

300 000

visiteurs
chaque année

Guide DES DÉCHÈTERIES

• VALORISATION •

DU DÉPÔT JUSQU'A LA VALORISATION...

...que deviennent les déchets que vous déposez ?



Plateforme
de compostage



Compost



Acierie



Acier



DEEE



Dépollution

RECYCLAGE
MATIÈRE
(PLASTIQUE,
MÉTAL)



Plateforme
de broyage



Copeaux
pour
chauffage



Mousse de
matelas



Panneau
isolant



+ d'informations sur la collecte des
DÉCHETS MÉNAGERS

02 31 304 304

contactdechetsmenagers@caenlamer.fr



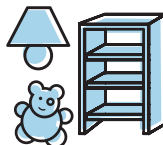
www.caenlamer.fr

> Rubrique collecte des déchets



AVANT DE JETER

Donnez, troquez, Pensez au réemploi !



Renseignez-vous auprès des entreprises et associations de l'économie sociale & solidaire spécialisées...

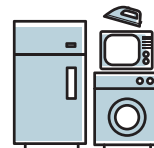
+ d'infos sur www.caenlamer.fr

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Privilégiez la reprise en magasin !

• **Pour tout achat** : les distributeurs d'équipements électriques et électroniques sont dans l'obligation de reprendre *gratuitement* vos DEEE.

• **Sans condition d'échange** : pour vos petits DEEE, pensez également aux bornes de collecte en magasins.



Caenlamer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE